

Déductions fiscales 3^{ème} pilier a (prévoyance liée)

Conditions	2007 - 2008	2009 - 2010
Pour les contribuables assurés au 2 ^{ème} pilier (LPP)	CHF 6'365.-	CHF 6'566.-
Pour les contribuables n'étant pas assurés au 2 ^{ème} pilier (LPP)	20% du revenu net* mais au maximum CHF 31'824.-	20% du revenu net* mais au maximum CHF 32'832.-

* uniquement calculé sur les revenus des salariés et indépendants qui n'ont pas de 2^{ème} pilier

Les indications données sont d'ordre générales et non exhaustives. Elles ne remplacent pas un conseil personnalisé.

Nous répondons volontiers aux questions en rapport avec votre situation.